

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 octobre 2023**  
**Rapporteur :**  
**Madame Françoise DORVAL**

**N° 8**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 11/10/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/10/2023 (accusé de réception du 11/10/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Constitution de servitude pour l'emplacement d'un poteau incendie, rue Bernard de Parades**

**La copropriété nommée « Résidence les pierres vertes – avenue des Oiseaux » a consenti, au profit de la ville de Quimper, une servitude pour l'emplacement d'un poteau incendie à titre gratuit sur la parcelle cadastrée section CV numéro 429.**

\*\*\*

L'assemblée générale de la copropriété « Résidence les pierres vertes – avenue des oiseaux » s'est tenue le 3 mai 2023 et a donné son accord pour l'instauration d'une servitude sur la parcelle cadastrée section CV numéro 429 pour l'emplacement d'un poteau incendie.

Cette servitude au profit de la ville est consentie à titre gratuit.

Les frais dudit acte seront à la charge de la Ville de Quimper.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'autoriser la constitution d'une servitude sur la parcelle cadastrée section CV numéro 429 pour l'emplacement d'un poteau incendie ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer les actes à intervenir.